

Compte-rendu d'activités saison 2023/2024 :

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

La commission, composée de 6 membres, s'est réunie à 38 reprises (nombre de séances à peu près égale à la saison 2022/2023) dont 5 plénières, 1 restreinte et 32 par voie électronique.

Au cours des dernières saisons, on notait l'examen d'une centaine de litiges en moyenne.

L'exercice 2023/2024 connaît une augmentation significative de l'ouverture de dossiers puisque **258 ont été étudiés**.

Quelques postes méritent une attention particulière :

- les **réserves** d'avant (**8**) et d'après match (**9**) : nombre à peu près équivalent aux saisons précédentes. A noter toutefois une émergence des réserves en catégorie U13 et U15, **quelques irrégularités étant relevées par des dirigeants attentifs**.
- les **matches arrêtés (6)** soit pour nombre de joueurs insuffisants, soit pour des problèmes techniques (3), soit pour blessure grave d'un joueur concernant heureusement une seule rencontre.
- les **terrains impraticables (138)** notamment durant novembre et décembre, janvier, février et mars. Soit une augmentation d'une cinquantaine de rencontres remises par rapport à l'exercice précédent, augmentation liée en grande partie certes aux conditions climatiques de cette année.
- *Quelques remarques relatives aux arrêtés municipaux : les secrétaires de mairie ou édiles n'ont pas chômé certaines journées avec la rédaction de **127 arrêtés au total** dont entre autres : 7 novembre : 14 arrêtés, 14 novembre : 15 arrêtés, 21 novembre : 19 arrêtés, 28 novembre : 12 arrêtés, et record le 5 décembre avec 23 arrêtés, sans oublier quelques arrêtés à des périodes improbables. Vu l'augmentation de ces productions quelquefois un peu trop faciles, il apparaît nécessaire que nous approfondissions la validité de ces documents pas toujours aux normes et procédions à une refonte des règlements dans ce domaine.*
- les **forfaits simples déclarés par les clubs = 84** dont 44 en seniors, 16 en U18, 20 en U15, 4 en U13)
- de trop nombreux **forfaits simples tant en phase de brassage** qu'en **FUTSAL = 87** au total pour toutes les catégories y compris féminines soit en détail = en garçons 5 SE – 6 U18 – 3 U15 – 4 U13 – 2 U11 – **35 U9 – 20 U7** – en filles = 3 SE – 3 U13 – 6 U11). *Des frais que les clubs peuvent s'éviter en veillant aux engagements notamment en foot animation.*
- **FMI** : à ce jour, on note **37 amendes** pour envoi hors délais ou carrément non envoi.

Les **forfaits généraux** demeurent stables : chez les jeunes 1 en U18, 1 en U15, 2 en U13 et 1 en U11. En seniors, on note un total de 2 (1 en D4 et 1 en D2) contre 5 la saison précédente.

Au niveau comptable, l'ensemble des pénalisations appliquées au regard du règlement financier du district atteint environ la somme totale de **12 564 €**.

Les membres de la commission Statuts et Règlements remercient vivement Nathalie et Raphaël pour la préparation des dossiers, encouragent les responsables de club à plus de vigilance en vue de faire des économies notamment au moment des engagements ou au regard de la FMI.

La Présidente de la commission Statuts et Règlements,

Claire DELPIERRE